



RÈGLEMENT APPEL A PROJETS

Programme SEEDS & BLOSSOM

PROMOTION 2026-2027

COOPCITY soutient les projets d'entrepreneuriat social à Bruxelles !

Introduction

Parce que les entrepreneures sociales et entrepreneurs sociaux portent des alternatives économiques pertinentes face aux défis de notre société, [COOPCITY](#) veut encourager des hommes et des femmes qui souhaitent entreprendre autrement.

Notre centre accompagne les (futurs) entreprises sociales sur trois aspects : leur modèle économique, leur finalité sociale et leur gouvernance participative.

COOPCITY privilégie les approches collectives et créatives, encourageant les entrepreneurs et entrepreneures à renforcer et enrichir leurs projets mutuellement, à expérimenter les modes de coopération ainsi qu'à identifier leurs besoins communs et les manières dont ils pourraient y répondre.

Nous avons développé 4 programmes d'accompagnement :

- Programme SEEDS : pour les entreprises en démarrage/ voulant se professionnaliser.
- Programme BLOSSOM : pour les entreprises sociales en consolidation.
- Programme INNOVATE : pour les projets ou entreprises sociales voulant innover socialement.
- Programme SHARE : pour les gestionnaires d'entreprises sociales qui veulent aborder des problématiques de gestion.

L'objet du présent règlement est de préciser les modalités de sélection et d'accompagnement des projets dans le cadre de la sélection 2026-2027 pour les programmes SEEDS et BLOSSOM.

Règlement de l'appel à projet

Le fait de participer à l'appel à projets 2026-2027 implique de la part des entreprises candidates la prise en compte du présent règlement dans son intégralité.

Article 1 : Cadre général des programmes



Programme SEEDS

Le programme d'accompagnement SEEDS s'adresse aux porteurs et porteuses de projets qui souhaitent lancer un projet d'entrepreneuriat social, sociétal ou environnemental.

Il se déroule d'octobre 2026 à juin 2027, en deux phases :

1. Octobre 2026 à mars 2027 : Validation du projet

Cette phase vise à :

- Identifier et valider le besoin social auquel le projet répond
- Tester et valider la pertinence du projet
- Apprendre à bien fonctionner en collectif
- Tisser les premières bases d'une viabilité économique

Grâce à des formations collectives, des sessions de co-construction et du coaching individuel.

A l'issue de cette première phase, un bilan à mi-parcours permet de valider que votre projet correspond bien à de l'entrepreneuriat social et qu'il est assez mature pour continuer la suite de l'accompagnement que nous vous proposons. Ensemble, les porteurs et porteuses du projet et l'équipe de COOPCITY détermineront la suite du parcours la plus pertinente pour le projet (chez COOPCITY, ou ailleurs).

2. Avril à juin 2027 : Parcours personnalisé

A l'issue de l'étape du bilan, si l'accompagnement de COOPCITY est la suite la plus pertinente pour le projet, celui-ci entre dans un parcours personnalisé, élaboré en fonction des besoins particuliers du projet, avec :

- Des sessions de co-construction avec les autres projets en accompagnement
- Du coaching individuel qui s'intensifie

La participation au programme SEEDS est gratuite et une participation libre aux frais du programme est possible.



Programme BLOSSOM

Le programme d'accompagnement BLOSSOM s'adresse aux entreprises d'économie sociale en activité depuis au moins deux ans qui veulent se consolider pour un impact social plus important en Région de Bruxelles-Capitale.

Il se déroule d'octobre 2026 à juin 2027, en deux phases :

1. Octobre 2026 – mars 2027 : Diagnostic

Cette phase vise à évaluer une série d'aspects primordiaux dans l'entreprise en vue d'une consolidation.

Elle s'appuie sur 4 piliers :

- Réinterroger son impact social
- Challenger son modèle économique et sa stratégie de développement
- Évaluer la coopération au sein de l'équipe
- Évaluer ses outils de gestion financière

Elle se structure par des journées de formations, des interventions et des séances de travail en compagnie d'autres entrepreneurs et entrepreneures et d'un ou une expert/experte permettant d'analyser les opportunités de développement et de challenger les options stratégiques envisagées.

2. Avril 2027 – juin 2027 : Accompagnement sur mesure

A l'issue de la phase de diagnostic, l'entreprise entre dans un parcours personnalisé, élaboré en fonction des besoins particuliers de l'entreprise.

La participation au programme BLOSSOM s'élève à **500,00 € minimum** par entreprise. Chaque entreprise est libre de participer pour un montant supérieur à 500,00€ via un processus de participation consciente.

Article 2 : Critères de sélection

Critères de sélection obligatoires émis par COOPCITY

- L'activité doit être localisée dans la Région de Bruxelles-Capitale, ou y avoir un impact direct.
- Il n'y a pas de restriction quant au secteur d'activités, exception faite des secteurs ayant un impact négatif sur la santé, l'environnement et la sécurité .
- Les porteurs de projet doivent avoir dûment complété le dossier de candidature et avoir lu et accepté le présent règlement du programme.
- Au-moins un/une porteur/porteuse du votre projet est disponible à toutes les dates de formation collective.

- L'équipe porteuse a du temps disponible pour travailler sur le projet en-dehors des journées de formation et du coaching.
- Le projet veut créer/a créé une entreprise (production de biens et services).
- Le projet démontre un potentiel d'utilité sociale et offre un service à la communauté.
- Le projet vise/a une gouvernance démocratique.
- Le projet exprime clairement la volonté de limiter la distribution d'un éventuel bénéfice.
- Le projet ne porte pas préjudice aux grands enjeux environnementaux actuels.
- Le projet dispose d'un potentiel en termes de viabilité économique et semble disposé à hybrider ses ressources.
- Le collectif (ou le porteur de projet seul.e) rassemble les compétences et attitudes pour mener à bien le projet (propension à pivoter/être coaché).
- Le projet démontre d'un potentiel réaliste d'aboutir à la création d'emplois.
- Le projet aura un impact social sur la région de Bruxelles et ses habitant.e.s.
- L'offre d'accompagnement de COOPCITY est en adéquation avec les besoins d'accompagnement exprimés par le collectif ou le porteur de projet

Pour le programme BLOSSOM :

- Les personnes s'engageant dans l'accompagnement COOPCITY disposent bien de ce mandat au sein de leurs instances.
- Le projet est porté par une/des personne(s) morales (sociétés coopératives, ASBL, fondations, entreprises commerciales).
- L'entreprise doit exercer une activité économique depuis un minimum de deux ans.

Article 3 : Processus de candidature

1. Avoir eu au moins un contact avec COOPCITY au préalable (participation à une séance d'infos, prise de contact avec l'un des chargés de programme, participation à un atelier SEEDS Lab...)
2. Compléter et envoyer le dossier de candidature.

Le dossier de candidature doit être envoyé avec la mention obligatoire

« Dossier de candidature – COOPCITY 2026– [nom du projet] »

Par email aux adresses des chargé.e.s de programme + info@coopcity.be

Date limite : **14 septembre 2026 à 10h**

4. En fonction du nombre de dossiers reçus, les projets SEEDS présélectionnés seront éventuellement invités pour un court entretien en présentiel les 28 et 29 septembre 2026.

Le résultat de la sélection sera communiqué au plus tard le 5 octobre 2026.



Article 4 : Processus de sélection

Sur base du dossier de candidature, un comité de sélection (composé de membres de l'équipe COOPCITY ainsi que d'administrateurs/administratrices, alumnis ou coachs) déterminera si l'offre d'accompagnement correspond aux besoins du projet/de l'entreprise et en validera l'éligibilité à la lumière des critères de sélection. En cas d'avis négatif, l'équipe COOPCITY émettra des recommandations aux projets non sélectionnés.

Les membres du comité procédant à la sélection sont tenus à la confidentialité quant aux informations relatives aux candidatures qui leur sont communiquées.

Afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt, les membres du comité procédant à la sélection qui seraient impliqués dans certaines entreprises candidates de manière personnelle ou professionnelle seront invités à se retirer lors de la délibération de ces candidatures.

Les entreprises candidates non sélectionnées peuvent demander à avoir accès à la décision motivée les concernant en envoyant un mail à info@coopcity.be dans les 48 heures de la notification de la décision de l'équipe COOPCITY. Si elles estiment que le traitement de leur candidature a fait l'objet d'une irrégularité, elles peuvent en avertir la coordination de COOPCITY par mail (info@coopcity.be) dans les cinq jours de la notification de la décision motivée. Le cas échéant, un comité de recours sera mis en place et statuera dans les dix jours sur la recevabilité du recours et les suites à y donner.

Article 5 : Engagement des candidats et candidates

Les candidats/candidates retenus s'engagent à suivre les phases d'accélération ou diagnostic dans leur intégralité.

Un investissement des équipes est également à prévoir en sus des ateliers planifiés, pour approfondir les éléments vus en atelier avec leurs parties prenantes.

Enfin, chaque participant et participante aux programmes s'engage à titre personnel à être actif au sein de la promotion des entrepreneurs et à y adopter une posture de coopération.

Article 6 : Transparence

En signant le formulaire de candidature, les candidats/candidates certifient sur l'honneur la sincérité des informations fournies dans ledit formulaire.

Article 7 : Communication

Sauf avis contraire, les candidats/candidates autorisent COOPCITY à utiliser leur nom, prénom, logo, et coordonnées pour les besoins du programme suivi, ainsi qu'une description générale de leur entreprise dans le cadre des actions d'information et de communication liées au projet COOPCITY et à la promotion de l'entrepreneuriat social en général. Des images (photos/vidéos) seront également prises pendant tout l'accompagnement. Veuillez nous spécifier si vous ne souhaitez pas apparaître sur nos supports de communication.